

Vous êtes

- [Famille](#)
- [Jeune](#)
- [Senior](#)
- [Nouvel arrivant](#)
- [Habitant de Montauban](#)
- [Habitant du Grand Montauban](#)
- [Professionnel](#)
- [Association](#)

Règlement de la gestion des déchets

Consultez ici le règlement du service public de la gestion des déchets sur le territoire du Grand Montauban.

Organiser la gestion des déchets

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets des ménages et des déchets assimilés, le Grand Montauban Communauté d'agglomération fixe les règles de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets. Cela concerne l'ensemble des questions sur le tri des déchets, la précollecte (bacs, bornes...) ou encore la collecte des déchets.

[Règlement du Service Public de Gestion des Déchets PDF1,7 Mo](#)

/fileadmin/ARBORESCENCE/02_Au_Quotidien/07_Dejets/01_Dejets_menagers/Reglement_Service_Gestion_Dejets_GMCA_2017.pdf

Faire une demande préalable pour la gestion des déchets

Dans le cadre d'une demande de permis de construire ou de lotir, le formulaire ci-dessous est à compléter et à renvoyer au Pôle déchet. Celui-ci permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets du projet d'aménagement.

[Demande préalable pour la gestion des déchets DOC155,0 Ko](#)

/fileadmin/ARBORESCENCE/02_Au_Quotidien/07_Dejets/01_Dejets_menagers/Demande_preable_072017.doc

Télécharger

À consulter également

SIRTOMAD

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets

Télécharger



Gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers, la lutte contre les dépôts sauvages ou encore le nettoyage des rues sont assurés par l'agglomération.